

Élaboration du Plan de Fumure en Zone Vulnérable Nitrate

 **Objectif:** Assurer la conformité réglementaire et l'optimisation agronomique de la fertilisation sur les exploitations situées en zone vulnérable « Directive Nitrates ». Agri'Lanterne élabore pour vous un plan prévisionnel de fumure (PPF) conforme à la réglementation et adapté aux besoins réels de vos cultures et effluents d'élevage.

Contenu de l'accompagnement:

- Diagnostic complet de l'exploitation : assolement, surfaces, pratiques culturales, types et volumes d'effluents.
- Calcul des besoins en azote par culture selon COMIFER, ARVALIS, CRA AURA.
- Évaluation des apports organiques et minéraux.
- Élaboration du PPF et du bilan azoté prévisionnel.
- Vérification de conformité avec la Directive Nitrates et le PAD départemental.
- Production du registre d'épandage conforme au modèle DDT/DRAAF.

Ce que fait Agri'Lanterne pour vous:

- ✓ Collecte des données et analyse des pratiques actuelles.
- ✓ Calculs techniques et agronomiques détaillés.
- ✓ Élaboration du plan, impression et version numérique.
- ✓ Remise du dossier complet avec échanges explicatifs.
- ✓ Déplacement sur l'exploitation compris.

En résumé:

- Conformité réglementaire (Directive Nitrates – PPF – PAD)
- Optimisation agronomique et valorisation des effluents
- Traçabilité et documents prêts pour contrôle

 **Durée / Délai:** Réalisation sous 2 à 3 semaines après réception des données nécessaires.

 **Tarif:** 450 € H.T (par plan de fumure)

→ Formule DUO : 360 € H.T (-20%)

→ Formule PREMIUM : 315 € H.T (-30%)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE, ADMINISTRATIF, ECONOMIQUE

AGRI' LANTERNE – ENTREPRISE INDIVIDUELLE : SIREN : 978 422 798 – RCS : Romans - Siège social : 7 Rue de l'Église – 26140 Saint-Rambert-d'Albon
Représentée par : **Camille Bourjac/Savoie** - Nom commercial : **Agri' Lanterne**

Article 1 – Objet : Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de conseil proposées par Agri' Lanterne. Toute commande implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV, à l'exclusion de tout autre document.

Article 2 – Nature des prestations : Agri' Lanterne réalise des prestations de conseil administratif, technique, économique et réglementaire destinées aux exploitants agricoles : montage de dossiers (PAC, FEADER, PCAE, DJA...), études économiques, diagnostics techniques, accompagnement stratégique et réglementaire.

Article 3 – Commande, acceptation et engagement : Agri' Lanterne **ne peut être tenue responsable** d'erreurs, d'omissions ou de retards résultant d'informations ou de documents **erronés, incomplets ou transmis tardivement** par le ou les commanditaires. Toute prestation fait l'objet d'un **devis ou d'une fiche descriptive** précisant la nature, le prix et la durée estimée de la mission. La prestation débute **uniquement après retour du devis et/ou de la fiche descriptive signée** par le ou les commanditaires, comportant la **mention manuscrite** : **“Lu et approuvé”**, suivie du **nom, prénom et/ou raison sociale**. La signature de ce document engage :

- ✓ **Agri' Lanterne**, à fournir et réaliser les travaux commandés selon les modalités définies ;
- ✓ **Le ou les commanditaires**, à fournir l'ensemble des informations et documents nécessaires à la bonne exécution de la prestation.

Article 4 – Modalités de paiement

- ✓ Acompte : 30 % à la commande si le montant > 600 € HT.
- ✓ Solde : à régler **dans les 30 jours suivant la réception de la facture au plus tard.**
- ✓ En cas de retard, des **pénalités de retard** au taux légal et une **indemnité forfaitaire de 40 €** seront appliquées.

Moyens de paiement acceptés :

- ✓ Par **chèque** à l'ordre de **BOURJAC Camille – Agri' Lanterne**
- ✓ Par **carte bancaire**
- ✓ Par **virement bancaire** :
IBAN : FR76 1390 6001 4600 2154 9887 563
BIC : AGRIFRPP839
- ✓ Par **prélèvement SEPA**.

Article 5 – Annulation ou report

- Annulation à plus de 7 jours : sans frais.
- Annulation entre 7 jours et la date prévue : facturation de 30 %.
- Annulation après le début de la mission : toute prestation commencée est due intégralement si l'interruption émane du client.

Article 6 – Responsabilité : Agri' Lanterne s'engage à exécuter ses prestations avec soin, diligence et professionnalisme. Elle ne saurait être tenue responsable d'un refus d'aide publique, d'une décision administrative défavorable ou d'un préjudice résultant d'informations inexacts, incomplètes ou erronées fournies par le client.

Article 7 – Confidentialité : Les informations transmises par le client sont strictement confidentielles et ne sont utilisées que pour l'exécution de la mission.

Article 8 – Propriété intellectuelle : Les études, rapports et documents produits restent la propriété d'Agri' Lanterne. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation écrite est interdite.

Article 9 – Droit applicable et litiges : Les présentes CGV sont soumises au **droit français**. Tout litige sera porté devant le **Tribunal de commerce de Romans-sur-Isère**, sauf disposition légale contraire.

